



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 04-02-2026 /

Dossier complet le : 04-02-2026 /

N° d'enregistrement : 013025/KK P

1 Intitulé du projet

Extension du poste source 63 000 / 20 000 volts de Gueugnon (71) avec déplacement de clôture

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ENEDIS

Raison sociale

ENEDIS SA

N° SIRET

44460844203186

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

STREIT

Prénom(s)

Alexandra

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
32. Construction de lignes	électriques aériennes en haute et très haute tension., 32B

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Deplacement de la cloture du poste dans le but d'inclure une parcelle de propriete d'Enedis en continuité immédiate du poste cote Est du site actuel permettant l'installation d'une base vie pour les travaux suivants : - La mutation des deux transformateurs actuels TRY311 et TRY312 de type 20 MVA ODAF par des modeles de type 36 MVA ONAN (moins bruyants) - L'ajout d'un nouveau transformateur TRY313 de 36 MVA ONAN + grille HTA - La creation d'un batiment HTA avec sous-sol ; - Le rallongement de la piste lourde et de la piste legere.

4.2 Objectifs du projet

Renovation et extension du poste source pour accueillir la production d'energie renouvelables deja en cours d'installation et de mettre le poste aux normes acoustiques.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La réalisation des travaux s'effectuera de 09/2026 à 04/2028. Planning : - de 09/2026 à 02/2027 : déplacement clôture du poste, construction du bâtiment HTA, création trave pour nouveau TR 313 - de 03/2027 à 10/2027 : Travaux Banc et grille du nouveau TR 313 - de 11/2027 à 04/2028 Mise en conformité des 2 transformateurs existants + réalisation pistes

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le poste sera équipé de 3 transformateurs au total. La puissance de transformation sera de 3 x 36 MVA (2 x 20 MVA actuellement). Le poste respectera les normes acoustiques. Il sera en capacité d'accueillir de nouveaux usagers producteur d'électricité ou consommateurs. La fréquentation par du personnel se limitera à des opérations ponctuelles de maintenance et/ou de contrôle.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à permis de construire et à permis de démolir.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Augmentation de l'emprise du poste Hauteur du nouveau bâtiment Hauteur des nouveaux murs pare-feu (loge) Hauteur nouvelle clôture superficie du poste avant travaux superficie du poste après travaux	(220, m²) (3, m) (5, m) (2,6, m) (4880, m²) (5100, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 88 Voie : Route de Toulon

Lieu-dit :

Localité : 88 Route de Toulon 71130 Gueugnon

Code postal : 71130 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4°7'37"E Lat. : 46°60'79"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. :

Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Gueugnon

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Gueugnon approuve le 29 septembre 2016 (modifie le 7 octobre 2024. Zone A et UD (quartiers d'habitat pavillonnaire). Projet compatible avec le document d'urbanisme en vigueur.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Non concerne

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Il existe 2 ZNIEFF de type 1, et 2 ZNIEFF de type 2, dans un rayon de 2km autour du poste source La plus proche est a 20m environ (ZNIEFF 2 n°260014852 "L'Arroux d'Autun a Digoïn"). Les habitats et especes determinantes de ces ZNIEFF ne sont pas presents ni attendus sur la zone du projet. Ce projet n'aura donc pas d'impact sur ces habitats et esneces. Il n'y a donc aucune incidence
En zone de montagne ?	☐	☒	Gueugnon a une altitude maximale de 368m et moyenne de 229m
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le poste electrique de Gueugnon est a plus de 20km d'une zone couverte par arrete de protection du biotope
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Non concerne
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le poste electrique de Gueugnon est a plus de 12km du Parc National de Forets

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Non concerne
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le poste électrique de Gueugnon est à plus de 1km du site remarquable des CINQ PAVILLONS PREFABRIQUES FILLOD et en dehors de sa zone tampon
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Non concerne
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Sur Gueugnon : PPRT associé à 1 Entreprise SEVESO seuil haut (ICPE) - le poste électrique est en dehors du périmètre
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Il existe 1 site pollué ou potentiellement pollué sur la commune de Gueugnon - le poste électrique en est éloigné
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Non concerne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Non concerne
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Non concerne

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site se situe a plus de 17km du plus proche des sites NATURA 2000
D'un site classé ?	☐	☒	Non concerne

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Non concerne
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Des etudes hydraulique et hydrogeologue ont ete realisees et les preconisations seront appliquees - Les travaux ne modifieront pas l'ecoulement des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le terrain est plat - Les travaux de terrassement pour l'augmentation de l'emprise seront limites et correspondront a un decapage de la terre vegetale en friche et a un nivellement de surface. La construction des nouvelles infrastructures pourra engendrer des mouvements de terre plus consequents. L'eventuel excedent de terre sera conduit en decharge. Les
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Un apport exterieur de materiaux sera necessaire pour realiser l'extension du poste source.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Non concerne

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les travaux entraineront la perte d'une petite parcelle enherbee entouree aux trois quarts de cloture betonnee - cette surface impactee est tres faible (environ 220m²). Cette perte d'habitat n'aura que tres peu voire pas d'impact. Aucune perturbation des corridors ecologiques. L'extremite d'une haie en bordure sera potentiellement perturbee (tuyas, impact tres faible) le temps du
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La zone du projet est loin de tout site NATURA 2000. Le projet n'aura donc aucun impact direct ou indirect sur les habitats ou les especes ayant justifie sa designation du site NATURA 2000 le plus proche en raison de la faible ampleur des travaux et de la distance les separant du poste actuel.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site du projet se trouve en milieu rural et agricole. Le projet d'agrandissement par deplacement de la cloture concerne une petite parcelle enherbee (environ 220m²) jouxtant le poste existant
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le poste electrique est en dehors du perimetre du PPRT
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	L'alea retrait gonflement des argiles est moyen. L'alea sismique est faible. Sur zone potentiellement sujette aux debordements de nappe et aux inondations de cave. Le poste electrique est en dehors de zone inondable
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Mise en oeuvre des equipements necessaires permettant n'annuler tout risque de pollution des eaux ou des sols (fosse deportee et systeme de recuperation des effluants des transformateurs
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Non concerne

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La réalisation des travaux engendrera un trafic plus important avec le passage d'engins sur la D994 - l'arrivée et l'évacuation des transformateurs nécessiteront le passage de convois exceptionnels. Une signalisation sera mise en place et des mesures provisoires seront envisagées.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Pendant la phase travaux, la présence d'engins et le terrassement peuvent produire quelques émergences sonores. En phase exploitation, un poste source ne génère pas de bruit - la non conformité acoustique conclue dans
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Non concerne
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Non concerne
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Non concerne
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Pendant les travaux, les engins peuvent générer des vibrations. En phase exploitation, un poste source n'en génère pas de vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Non concerne
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non concerne
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non concerne
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le SF6 présent dans certains appareils électriques est confiné dans des compartiments étanches. En cas d'incident, un rejet accidentel de faible quantité de SF6 est possible. Ce risque d'incident est très réduit du fait des dispositions constructives des appareils, de la télésurveillance permanente ainsi que de leur entretien régulier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	En phase travaux : effluents liés à la base vie gérés. En phase exploitation : Une fosse déportée collecte les ruissellements issus des transformateurs (eaux de pluie et huile en cas de fuite) - elle permet leur tri avec rétention des huiles sans rejet et rejet des eaux pluviales comme le prévoit l'étude hydraulique (ouvrage étanche avec régulation de débit)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	En phase travaux : Application de la réglementation en matière de gestion des déchets. L'éventuel excédent de terre sera conduit en décharge. Les matériaux issus de la modification du bâtiment et des équipements seront triés et évacués en décharge contrôlée. En phase d'exploitation : un poste ne génère pas de déchet.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le poste source et le site du projet ne se situent pas dans une zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'agrandissement du site avec déplacement de la clôture concerne une petite parcelle enherbée déjà propriété Enedis. Cette parcelle n'est pas exploitée. Le projet ne nécessite pas de modifier le document d'urbanisme en vigueur (PLU).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Neant

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet de renovation et d'extension du poste de Gueugnon necessite un agrandissement sur la parcelle appartenant a Enedis situee en continuite immediate du poste existant. Cette parcelle est actuellement enherbee et libre de toute utilisation. Le poste s'inscrit au coeur d'une zone rurale et agricole, en bordure de zone urbaine. Il jouxte une ZNIEFF de type 2, et trois autres ZNIEFF se situent a environ 1km. Le site n'est pas concerne par des risques anthropiques mais est concerne par des risques naturels (alea argiles moyen). Le projet vise a renover et etendre le poste existant afin d'accueillir les projets d'energie renouvelable a venir. Il permet egalement d'ameliorer les effets acoustiques des installations existantes. Concernant les travaux, l'application de la norme ISO 14 001 en phase de travaux est une garantie de prise en compte des effets. Ainsi, chaque intervention fait l'objet d'une preparation de travail permettant de determiner les impacts environnementaux generes ou potentiels et de definir les dispositions a prendre pour les supprimer ou les maitriser. De meme, tous les dechets sont achemines vers des centres agrees qui les traitent et les recyclent. De plus, les travaux impactant les espaces vegetalises (ici 1 parcelle enherbee de 220m² jouxtant l'extremite d'une haie (tuyas) ; aucune haie, ou bosquet, ou arbre, ou fourre ne sont impactes) seront conditionnes (hors periode de nidification des oiseaux, de jour, etc.). Vu ces elements et conformement a la reglementation en vigueur et compte-tenu des mesures qui sont deja envisagees pour eviter et reduire les effets negatifs du projet sur l'environnement, Enedis estime que le projet peut etre dispense d'evaluation environnementale.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est situé en dehors de tout espace naturel remarquable (NATURA 2000 / etc.) et de toute zone à risque naturel ou technologique (inondation, PPRN, PPRT, sismique, site et sol pollués, etc.). Plusieurs ZNIEFF de type 1 et 2 sont situées non loin (entre 20 et 1000m) du poste mais aucune incidence n'est attendue sur ces espaces. L'extension avec déplacement de clôture permettra de rénover le poste et de l'agrandir afin d'accueillir la production d'énergies renouvelables à venir et de le mettre aux normes (acoustiques notamment). De plus, le déplacement de clôture concerne une toute petite parcelle enherbée (220 m²), encadrée aux trois quarts par des murs en béton. Aucun espace végétalisé ne sera impacté, à l'exception potentiellement d'une extrémité de haie (tuyas). Des mesures seront prises pour réduire les

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

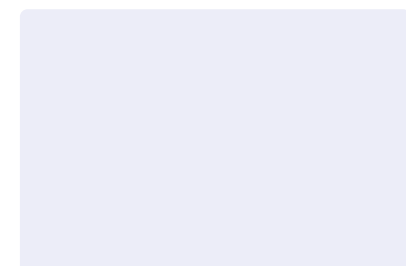
Nom STREIT

Prénom Alexandra

Qualité du signataire Responsable de Projets Postes Sources

À Nancy

Fait le 03-02-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)